



## Résolution 212 (1961)<sup>1</sup>

# Amélioration du recrutement des donneurs de sang dans certaines régions des pays membres

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant l'importance croissante prise de nos jours par le problème de la transfusion sanguine ;

Considérant l'action déjà entreprise par le Conseil de l'Europe dans ce domaine, en particulier l'Accord européen passé entre les pays membres, relatif à l'échange de substances thérapeutiques d'origine humaine ;

Considérant que jusqu'ici le recrutement des donneurs de sang s'est surtout limité aux zones urbaines, alors que les régions rurales recèlent un potentiel considérable de donneurs et que leur apport serait susceptible de pallier les pénuries constatées ;

Considérant la confiance et l'autorité dont jouissent les pouvoirs locaux dans les populations des régions rurales,

Décide d'inviter les autorités communales et régionales des pays membres et les différents organismes qui les représentent à l'échelon national ou européen, en particulier la Conférence européenne des Pouvoirs locaux, à examiner l'opportunité d'une campagne de propagande conduite en collaboration avec la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et les sociétés de Croix-Rouge des pays membres, en vue d'organiser ou de développer les collectes de sang dans les régions rurales.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 26 septembre 1961 (16 e séance) (voir [Doc. 1229](#), rapport de la commission des Pouvoirs locaux). Texte adopté par l'Assemblée le 26 septembre 1961 (16 e séance).

